

Brest, le 5 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Condamnation d'IKEA : le jugement obtenu par la CFDT et la CGT est confirmé.

La cours d'appel de Rennes a confirmé ce jour le jugement du 11 décembre condamnant IKEA à une astreinte de 4000 € par salarié travaillant le dimanche. L'inter-syndicale CFDT-CGT voit son action pour la défense du repos hebdomadaire validée.

Les deux organisations poursuivront l'action pour le respect de la réglementation dans tous les types de commerce .

Pour la CFDT

Patrick JAGAILLE



Pour la CGT

Jean-Pierre MILIN

